Je participe, nous décidons !

CONSEIL de QUARTIER



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

lundi 3 novembre 2014
à 20 h 30

salle familiale Raspail

76 avenue Raspail - à gauche du gymnase

Contact : Service des antennes de quartiers
62 rue Charles-Frérot Gentilly
tél. 01 47 40 58 23



RENOUVELLEMENT
MODE D'EMPLOI

Quelle est la composition d'un Conseil de quartier ?
Il doit être composé d'au moins dix membres, désignés pour une période de deux ans.
Dans le respect de la Charte adoptée en 2009, il doit être représentatif de la diversité sociale du territoire (lieux d'habitation, tranches d'âge) et s'assurer de la participation d'acteurs issus de différents milieux (éducatif, associatif, économique…).

Comment se déroule le renouvellement des Conseils de quartier ?
Ils sont renouvelés lors d'une assemblée générale à laquelle tous les habitants sont invités à participer.
Cette assemblée est introduite par un élu référent nommé par la Maire et chargé de facilité les relations entre le Conseil de quartier et la municipalité.

Comment fonctionne un Conseil de quartier ?
Ses prérogatives et responsabilités sont nombreuses. Pour favoriser la concertation, il a un rôle d'animateur dans la vie de quartier et propose des projets conduits conjointement avec la Municipalité.
Il est obligatoirement consulté pour avis avant que le Conseil municipal délibère sur le budget, les opérations d'aménagement et les dossiers d'intérêt général.

Rattaché au service municipal des antennes de quartier, l'agent de développement social est le relais entre le Conseil de quartier et l'administration communale.

Vous souhaitez être acteur de la vie de votre quartier et de votre ville ?

Rejoignez le Conseil de quartier du Val de Bièvre

lundi 3 novembre à 20 h 30

salle familiale Raspail, 76 av. Raspail (à gauche du gymnase)

ORDRE DU JOUR

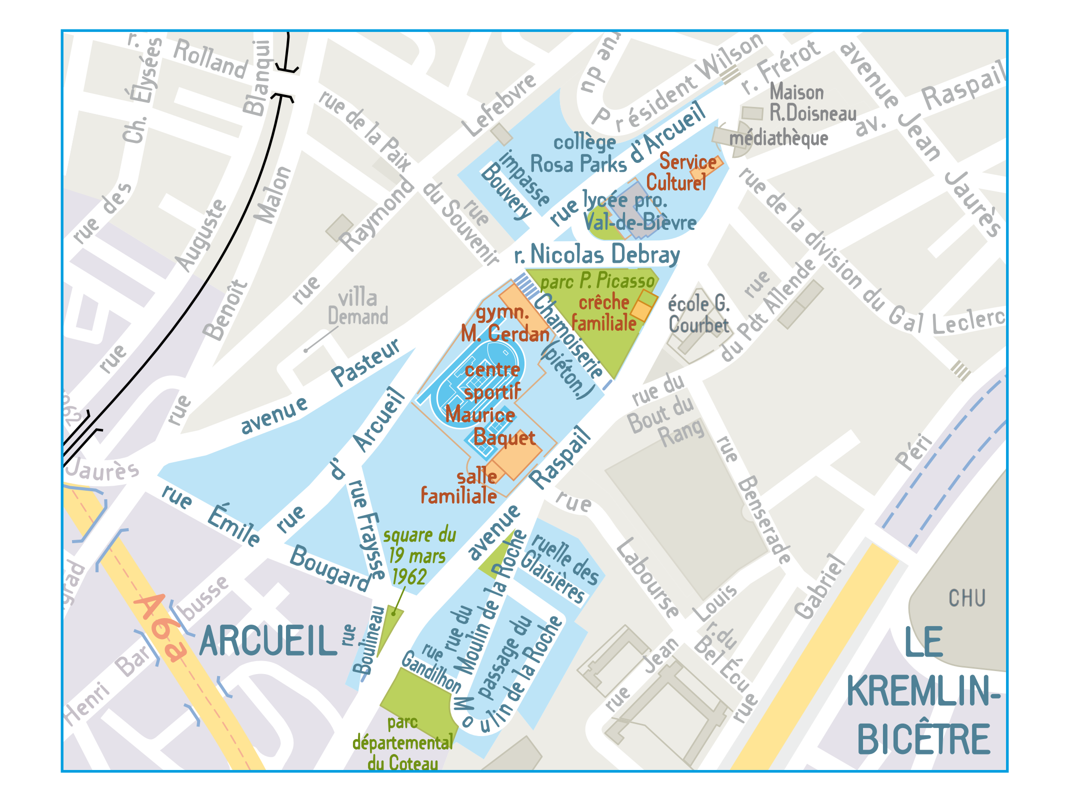
▶ **Bilan 2012-2014**

Quelques réalisations de votre Conseil de quartier dans cette période :

- concertation autour du projet SANOFI et visites de chantier,
- participation au temps d'échanges pédagogiques sur le Budget de la ville,
- nettoyage du parc du Coteau,
- soirées conviviales Contes et Châtaignes.

▶ **Désignation des nouveaux conseillers**





Le quartier du Val de Bièvre

- rue d'Arcueil (de la rue Division Leclerc à la rue Émile Bougard)
- rue Émile Bougard
- rue Boulineau
- impasse Bouvery
- rue de la Chamoiserie
- rue Fraysse
- rue Gandilhon
- ruelle des Glaisières
- passage du Moulin de la Roche
- rue du Moulin de la Roche
- rue Nicolas Debray
- avenue Pasteur (du 9 au 65)
- avenue Raspail (côté pair : de la rue Division Leclerc aux limites d'Arcueil)